

Bulletin de soutien

À LA CONSTRUCTION DU CAMPUS
CENTRALESUPÉLEC À SACLAY



Bulletin à compléter et à retourner, accompagné de ton don, dans l'enveloppe ci-jointe :
Fondation École Centrale Paris – Grande Voie des Vignes – 92295 Châtenay-Malabry Cedex

OUI, je souhaite apporter une nouvelle pierre à la construction de notre nouvelle École.

Je vous adresse pour cela un don de :

- Par chèque à l'ordre de : Fondation École Centrale Paris
- Par virement sur le compte de la Fondation École Centrale Paris :
IBAN : FR76 3000 4006 8400 0101 4511 630 BIC : BNPAFRPPMAS
Code banque : 30004 Code agence : 00684
- En ligne sur : **saclay2017.ecp.fr**

Je vous indique :

Ma promo : Mon e-mail :

Ma profession : Ma société :

Mon téléphone :

- Merci de cocher cette case si vous ne souhaitez pas que l'École publie votre nom et votre catégorie de donateur dans son rapport annuel de campagne et sur le site internet dédié au mécénat.

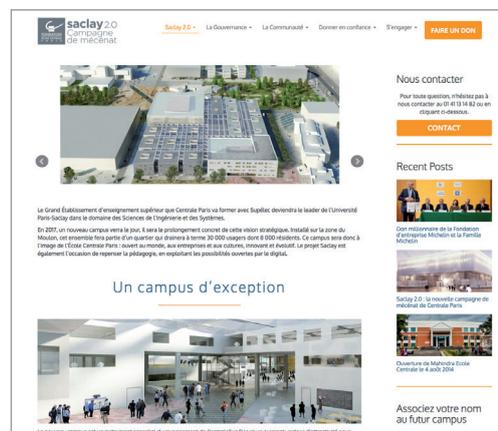
Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification aux données personnelles vous concernant en vous adressant à la Fondation École Centrale Paris, Grande Voie des Vignes, 92 295 Châtenay Malabry

Je souhaite également recevoir :

- La newsletter de la campagne Saclay 2.0
- Le tout premier rapport annuel de CentraleSupélec

Tu peux aussi faire ton don en ligne sur : www.saclay2017.ecp.fr

RETROUVONS-NOUS SUR NOTRE SITE DE CAMPAGNE : WWW.SACLAY2017.ECP.FR



Actualités de la campagne, état d'avancement de la construction de notre nouveau campus, vidéos des projets financés grâce aux dons, témoignages, guide du don...

Découvre dès maintenant le site de notre nouvelle campagne : tu y trouveras toutes les informations dont tu peux avoir besoin et, surtout, **une communauté de donateurs Centraliens** enthousiaste, dynamique, impliquée !

Ton don à la Fondation École Centrale Paris est déductible à 66% de l'impôt sur le revenu ou à 75% de l'ISF

► 66% du montant de ton don sont déductibles de votre impôt sur le revenu, dans la limite de 20% de ton revenu imposable. Par exemple, un don de 100 € te permet d'économiser 66 € d'impôt et ne te revient en réalité qu'à 34 €. Pour bénéficier de cette réduction sur tes revenus 2016 pense à nous adresser ton don avant le 31 décembre 2016 !

► Si tu es redevable de l'ISF, tu peux déduire 75% de tes dons à la Fondation École Centrale Paris, dans la limite de 50 000 €.

Si tu souhaites avoir plus d'informations, merci de contacter Caroline Aber :
01 41 13 13 75 ou caroline.aber@ecp.fr



Pour toute question, n'hésite pas à nous contacter.

L'équipe de campagne est à ton écoute et à ta disposition pour répondre à toutes tes questions sur les projets à financer, les différentes façons de donner, l'utilisation des dons...

Nathalie Bousseau,
Directrice de la Fondation :
01 41 13 14 04
nathalie.bousseau@ecp.fr

